

Multi-Accueil « La Marelle Enchantée »

Le Village

0450 MONTAGNAC MONPEZAT

Tél. : 04 92 77 50 14

Mail :

[lamarelleenchantee@gmail.com](mailto:lamarelleenchantee@gmail.com)



# Réunion du Conseil d'Administration

## PROCES-VERBAL CA 07/02/2019

### PRESENTS :

Sandrine BERTRAND – Présidente

Flora BOULAY – Secrétaire

Gaelle FERAUD – Membre du CA

Cyril GRASSONE – Membre du CA

Lison BLANC – Membre de CA

Mathilde MARX – Membre d'honneur

### EXCUSES :

Delphine TREMEAU – Trésorière

Marine MEAUX – Membre du CA

Ordre du jour	Information Actualité	Débat Discussion	Proposition de décision
<b>Point 1. Contrôle CAF</b> Mardi 12 février à 9h. Registre spécial à remplir. Sandrine le complète.		X	
<b>Point 2. Préparation du nouveau CEJ</b> Le rendez-vous avec le maire de Puimoisson a acté le fait que Puimoisson rentre dans le CEJ à raison de 4 enfants maximum. Montagnac OK Roumoules confirme son soutien Sainte-Croix Ok Le SIVU sera dissout. Allemagne : il faudrait rencontrer le maire. Quinson : Eugénie fait la proposition de prendre en charge les 0-5 ans les mercredis et les vacances scolaires. Attente de réponse. Soit 5, 6 enfants. La CAF demande aux maires de faire remonter des éléments pour les nouveaux CEJ. La crèche transmet des éléments de la crèches.	X		
<b>Point 3. Subventions</b> Demander une avance à Montagnac. Puimoisson a versé 600 € de 2018. Roumoules a voté.	X		X
<b>Point 4. Projet Social</b> Mathilde l'a finalisé. Il va être imprimé et distribuer aux familles, aux partenaires, aux employés.	X		X

<p><b>Point 5. Fiches de poste</b> Toutes les fiches de postes ont été modifiées et validées par chacun.</p>			X
<p><b>Point 6. Gestion du personnel</b></p> <p><b>Point sur le mois de janvier :</b> Le 7 janvier 2019, Pauline a repris après son congé parental à 67%. Un avenant à son CDI a été fait. Le CDD d'Alicia a donc pris fin, un avenant a été fat pour compléter les 13h de Pauline. Le 1<sup>er</sup> février Nathalie a repris à 100%, un avenant à son CDI a été réalisé. Après plusieurs échanges avec le ministère du travail, AIGA et la Sneasco, il aurait fallu faire des avenants au premier CDD d'Alicia à chaque changement de statut de Pauline (Maladie, Maternité, Congé parental). Cela aurait dû être fait par DALLO.</p> <p>Nous avons adhéré à SCNAESCO qui permet d'obtenir des conseils. Il y a de la veille juridique à faire sur les contrats. Cela n'est pas fait par l'AIGA c'est donc au CA de le faire.</p> <p><b>L'externalisation s'est mise en place</b> avec Aiga. AIGA a demandé énormément d'infos qu'il a fallu chercher en fournir en plus des autres tâches.</p> <p>Dallo finit au 31 décembre. De nombreux échanges avec des difficultés et des erreurs. Nous souhaitons être présents lors du contrôle du CAC, pour appréhender le prochain contrôle. <b>Décision</b> : demander la date de contrôle du CAC.</p> <p>Une note de service est à faire pour clarifier la législation (CCN) sur les congés payés et les heures. Certaines informations n'étaient pas claires et pas exactes jusqu'alors.</p> <p><b>Congés payés :</b> 1 / D'après la convention collective et confirmation auprès d'AIGA, il calcul des congés doit se faire en jours ouvrés (pas le samedi). Actuellement on travaille en jours ouvrables. Après le 1<sup>er</sup> juin le cumul annuel sera de 25 jours sur une base de jours ouvrés.</p> <p><b>Information</b> : Salariés à temps partiel : ils ont les mêmes droits. Ils cumulent 2,5 jours de congés payés par mois (puis 2,08jours à partir du 1<sup>er</sup> juin). Congés complémentaires sont quant à eux au prorata du temps de travail. 2/ La période se prise des congés est normalement 1<sup>er</sup> mai jusqu'au 31 octobre. C'est légal de les prendre sur toute l'année. On maintient cet élargissement de la période. Les congés payés cumulés sont à prendre avant le 31/05 de la période de référence suivante. Sinon ils sont perdus. Congés mat, maladie, parental, adoption : le décalage peut changer selon ce que décide l'employeur. <b>Décision</b> : si absence d'un mois la date butoir de dépôt des congés cumulés avant l'absence est décalée d'autant dans la limite de 6 mois qui suivent la reprise. Maintien des 5 semaines imposées entre Noël et Aout. 3/ Heures supplémentaires : + de 35H, ¼ d'heure à prendre pour 1h en plus décompté par semaine et pas par mois.</p>	X		X
<p><b>Point 7. VAE</b> Lors des entretiens, Alicia souhaite suivre une VAE éducatrice de jeunes enfants. Alpes met en place un groupe VAE avec un accompagnement et une date butoir pour présenter une VAE. Elle sera en formation pendant son temps de travail sauf</p>	X		

<p>lorsque c'est un jour où elle ne travaille pas. Sachant qu'elle ne travaille que 2 jours par semaine. C'est jusqu'en octobre 2020. Cela ne pose pas un problème à priori.</p> <p>Alicia remplacera Pauline sur 13h par semaine jusqu'à la fin de son congé parental, tout en préparant cette VAE.</p>			
<p><b>Point 8. Apprentissage</b></p> <p>Demande d'apprentissage d'Éducatrice de jeunes enfants. C'est sur 3 ans avec un coût pour l'association. 500€ la première année, 800 € la deuxième année et 1000 € la dernière année.</p> <p>Elle a de mai à octobre pour intégrer une école. Donc on pourrait l'envisager après Laurine à partir de septembre.</p> <p><b>Décision :</b> accord de principe du CA sous réserve de l'entretien et d'une période de stage.</p>	X		X
<p><b>Point 9. Provence Délice</b></p> <p>On change de prestataire à partir du 1<sup>er</sup> septembre.</p> <p>Il faut rompre le contrat avec Riez : Le courrier avec AR est a envoyé au plus tard le 1<sup>er</sup> juin pour rompre le contrat au 31 août.</p> <p>Il faut établir le contrat avec Provence Délices.</p>	X		
<p><b>Point 10. Bilan 2018</b></p> <p>La clôture de l'exercice 2018 est en cours, nous attendons le grand livre final pour le vérifier et valider le résultat final.</p> <p>Selon les chiffres en notre possession, nous partirions sur un petit déficit – 241 €. Mais il manque encore des valeurs pour arrêter ce résultat.</p> <p>Le déficit s'explique par un fort absentéisme sur l'année. Les absences injustifiées étant facturées mais non réalisées celles-ci font augmenter le taux de facturation et donc baisser la subvention CAF.</p> <p>Les heures facturées doivent être au plus proche des heures réalisées.</p> <p>On peut améliorer en fournissant un justificatif pour les absences. Les absences sont justifiées lorsqu'il y a un certificat médical 300 heures justifiées, 200 heures de carence et 1900heures d'absences injustifiées.</p> <p><b>Décision :</b> On supprime les 3 jours de carences. On incite les parents à donner les certificats médicaux pour être facturés.</p> <p>On acte un avenant u règlement intérieur provisoire que l'on validera en AG.</p>	X		
<p><b>Point 11. Procédure des opérations financières</b></p> <p>Mise à jour des procédures des opérations financières. CF document joint.</p>			
<p><b>Point 12. Repas convivial du printemps de François</b></p> <p>Le groupe GRAV'OPHONE est OK pour venir pour le repas.</p> <p>Repas sur réservation. Samedi 4 mai 2019 le midi.</p> <p>Apéritif, Soupe au pistou, fromage (demander à Maelle), salade, desserts tartes aux fruits.</p> <p>Il faut estimer les couts, pour fixer le tarif. Proposition : 12€ adultes et 6€ pour les enfants.</p> <p>Vin demander à Tim</p>			
<p><b>Point 13. AG</b></p> <p>1<sup>er</sup> juin 2019</p>			
<p><b>Point 14. Impayés</b></p> <p>Nous avons toujours un reliquat d'impayés de 2017 de la famille FROMION de 186€.</p> <p>Sandrine va voir si elle peut trouver les coordonnées.</p>			

Prochain CA début avril

## Liste des tâches à faire pour le prochain CA :

Quoi ?	Quand ?	Qui ?
Transmettre les éléments aux mairies pour l'enquête CAF pour le CEJ 2019		
Prendre un rendez-vous avec Montagnac pour l'avance		
Prendre un rendez-vous avec Allemagne pour le CEJ 2019		
Editer la note de service du personnel		Mathilde, Signée par Sandrine
Fixer un rendez-vous avec l'apprentie EJE, Mathilde et un membre du bureau	Avant fin mars	Mathilde
Lettre AR de rupture du contrat avec l'hôpital de RIEZ	Avant le 01/06/2019	Sandrine
Signature du contrat avec Provence Délices		Sandrine
Se renseigner sur la date du Contrôle du CAC		Cyril
Editer l'avenant du règlement intérieur		Mathilde Signé par Sandrine
Editer les procédures 2019 des opérations financières		Mathilde
Organiser du repas de printemps		Lison, Alicia et François
Chercher les coordonnées de la famille FROMION		Sandrine